



BP 80 114 –13718 ALLAUCH Cedex
Tel : 04.91.05.05.46
www.ferus.org
asso.ferus@orange.fr

Monsieur Dominique BUR
Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet coordonnateur pour le Massif des Pyrénées
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

**Observations et propositions de l'association FERUS sur l'avant-projet
« Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité
Documents et annexes – Projet du 21 octobre 2010 »**

Allauch, le 25 février 2011.

Monsieur le Préfet coordonnateur pour le Massif des Pyrénées,

FERUS, adhérent du CIAPP, fait évidemment totalement siennes les remarques que ce Comité Inter-associatif vous a adressées sur la Stratégie Pyrénéenne de Valorisation de la Biodiversité.

Nous nous devons d'insister sur plusieurs points développés par le CIAPP : le projet de SPVB manque cruellement de fondements scientifiques et procède essentiellement par affirmations non démontrées, sur les modes d'exploitation forestiers, agricoles et pastoraux. En partant de données partielles, partiales, fragiles, il est impossible de construire un projet d'action publique crédible.

Les considérations sur les espaces protégés sont effectivement très complaisantes. Les Pyrénées françaises souffrent d'un énorme déficit d'espaces correctement protégés, que ne masque pas la multiplication des zones où la nature n'est qu'un élément de discours à des fins commerciales et touristiques.

L'impact des aménagements réalisés au vingtième siècle est très sous-évalué, dans les domaines de l'eau (comme le souligne le CIAPP), du ski, de la desserte routière des forêts et de la haute montagne : la pénétration humaine dans l'ensemble du massif a accéléré l'érosion de la biodiversité que ne doit pas masquer la timide remontée des effectifs de quelques espèces moins chassées ou moins persécutées qu'autrefois. Avec ou sans la SPVB, il est plus que probable que la biodiversité continuera de s'appauvrir globalement dans les Pyrénées si l'on ne change pas radicalement d'approche.

FERUS s'intéresse spécialement à l'ours, qui fait l'objet de débats par ailleurs. Mais cette espèce ne peut pas être traitée isolément du contexte d'ensemble et bénéficiera ou pâtira des mesures globales qui seront mises en oeuvre.

FERUS Association loi 1901 sans but lucratif créée en 1993 agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement

BP 80 114- 13718 ALLAUCH Cedex - Tel/fax : 04.91.05.05.46
Internet : www.ferus.org courriel : association@ferus.org
(Siret : 402 732 184 00039 Code APE : 9499 Z)

Ainsi, pour prendre un thème sur lequel l'un de nos conseillers scientifiques Vincent Vignon est très actif, les passages à faune qui font défaut dans des endroits stratégiques devraient profiter à la fois à l'ours et à d'autres mammifères de grande taille.

Nous rappelons que l'Etat s'est engagé à en réaliser plusieurs sur la RN 134, adaptés à l'ours, lorsque son aménagement vers le col du Somport a été décidé. Le trafic s'est intensifié, le tunnel du Somport a été inauguré mais aucun passage à faune n'a été construit. Or la circulation des ours de part et d'autre de la vallée d'Aspe reste une des conditions de leur rétablissement dans les Pyrénées-Atlantiques sauf si les pouvoirs publics anticipent l'extinction de l'espèce....

Sur deux autres axes au moins, des passages à faune adaptés aux exigences de l'ours seraient indispensables :

- Sur la route Lourdes-Argelès-Gazost où est morte l'ourse Franska, tuée lors d'une collision avec un véhicule. Il existe bien deux passages à faune, mais ils fonctionnent mal et les grillages qui orientent les animaux sont défectueux.
- Et sur la RN 20 en Ariège, où l'ours Boutxy a lui aussi été heurté par un véhicule.

Nous nous tenons à votre disposition pour contribuer aux réflexions qui conduiraient à la réalisation de tels passages qui feraient honneur à la France, la rapprocheraient du niveau atteint par beaucoup de pays confrontés à ce genre de situation et favoriseraient la libre circulation de la grande faune dans son ensemble.

Puisque nous évoquons la grande faune dans les Pyrénées, nous mentionnons notre intérêt pour la réintroduction dans le massif de bouquetins en provenance d'Espagne, qui viendrait réparer partiellement la grande perte qu'a subie la biodiversité pyrénéenne au niveau d'un de ses symboles lors de la disparition récente de cette espèce. Notre association de défense des grands prédateurs tenait à ne pas rester muette sur le sort de l'une des plus prestigieuses espèces d'ongulés sauvages, d'autant plus que des mesures qui seront prises en sa faveur bénéficieront directement ou indirectement à l'ours et au loup.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos plus respectueuses salutations.

Le conseil d'administration de FERUS

Annexe : *Passage pour la grande faune sur infrastructures routières anciennes*, Vincent Vignon pour *La Gazette des Grands Prédateurs*, 22 février 2011.

Annexe : De nouveaux ouvrages pour la grande faune sur des infrastructures routières anciennes

Les continuités écologiques sont constituées par tous les milieux naturels qui permettent aux animaux et aux végétaux de se répandre dans le territoire.

Le Grenelle de l'Environnement a mis en avant le concept de « Trame verte et bleue » qui correspond à cette notion de continuités écologiques. Ce sont donc les éléments du paysage qui par leur nature attractive ou leur rôle de guide naturel constituent des voies de passage entre les habitats terrestres et aquatiques.

Bien que la trame verte et bleue soit un concept récent et relayé par une communication activement développée depuis le Grenelle, le rétablissement des continuités écologiques est une réalité sur les projets routiers depuis déjà 40 ans, en Amérique du Nord, en Europe y compris dans les pays de l'est. Les continuités écologiques portent sur des organismes vivants de plus en plus variés. Les applications les plus originales concernent des petits vertébrés, notamment des amphibiens, des reptiles, des chauves-souris mais aussi des insectes.

Les populations de grands mammifères séparées par les grands projets routiers ont été les premières espèces prises en compte. Au cours des années 1970-80, ces aménagements ont souvent été soutenus par les fédérations départementales des chasseurs, les associations s'intéressant aux grands mammifères, quelques élus sensibles à des espèces emblématiques comme le cerf, le chevreuil ou le sanglier ...

Des évolutions importantes ont marqué l'histoire des passages faune depuis des passerelles étroites et mal positionnées jusqu'aux réalisations récentes, larges, aux abords bien pensés, y compris la gestion des espaces riverains. Tout n'est pas idéal, mais la tendance des suivis réalisés après la réalisation des ouvrages confirme un meilleur taux de réussite des passages réalisés après 1990.

Jusqu'au début des années 2000, la conception des ouvrages a toujours été intégrée aux grands projets d'infrastructures nouvelles, notamment les autoroutes concédées (à péage). C'est ainsi que le nombre de passages pour la faune est de plus en plus important au fur et à mesure du programme autoroutier avec une augmentation de la densité des ouvrages le long des axes les plus récents. Les dernières sections comportent de plus en plus d'ouvrages dans des secteurs qui étaient jugés secondaires auparavant, notamment lorsqu'ils relient des petits massifs forestiers et même des boqueteaux en plaine de culture.

Ce qui est nouveau depuis la seconde moitié des années 2000 est l'élaboration de projet en « rattrapage » sur des infrastructures anciennes. Le besoin est apparu progressivement sur des routes au trafic de plus en plus élevé. Les équipements successifs pour faire face à l'augmentation régulière du trafic ont abouti à la mise aux normes autoroutières de certaines routes nationales. Les programmes d'équipement n'ont presque jamais abordé le sujet de l'effet de coupure dans la mesure où la route existant déjà il était implicitement admis que les dommages étaient faits.

La route nationale 2 dans la traversée de la forêt de Retz est un cas exceptionnel. Les premières demandes d'ouvrages ont été formulées au début des années 1990 par des chasseurs de cerfs, naturalistes. C'était peu de temps après la mise en deux fois deux voies de cette route qui constitue un des axes majeurs entre Paris et la Belgique. Il a fallu attendre 20 ans pour que le projet aboutisse. Il a été financé dans le cadre du programme de modernisation de la route 2009-2014 entre la limite de l'Ile-de-France et Soisson. Le résultat est un ouvrage imposant de 35 m de large au centre, ce qui en fait un ouvrage plus large que la moyenne des réalisations françaises. Cet ouvrage qui a coûté 4,3 Millions € a été inauguré il y a moins d'un an. Malgré son caractère exceptionnel, la communication a été limitée autour de cette réalisation remarquable.

Plus récemment, plusieurs sociétés d'autoroutes ont signé avec l'Etat un programme qui s'inscrit dans le plan de relance du gouvernement : le « Paquet vert autoroutier ». Parmi les propositions faites par les concessionnaires, deux ouvrages ont été décidés sur d'anciennes autoroutes sans passage faune (initiative de la société Escota, groupe Vinci). Dans le cadre des activités du bureau d'études OGE, j'ai positionné ces deux ouvrages et indiqué leurs caractéristiques techniques. Ils devraient être réalisés dans le courant de l'année 2012. Le premier sur A8 contribuera notamment à favoriser le passage des ongulés vers le massif de la Sainte Baume que les loups ont colonisé ces dernières années. Le second se situe sur A57 globalement entre le massif de la Sainte-Baume et le massif des Maures.

Tant de massifs forestiers ou de montagne n'ont pas eu le même traitement. Nous connaissons des sections de routes nationales qui viennent d'être réaménagées où une information relative aux besoins de passages faune a été clairement expliquée aux services instructeurs et aux aménageurs sans aucune prise en compte. Cela concerne des cerfs en plaine, mais aussi des grands carnivores, notamment les lynx dans le Jura ou encore les ours dans certaines vallées pyrénéennes. Le savoir faire existe. Il reste maintenant l'essentiel, la décision politique à prendre.

Passage pour la grande faune sur infrastructures routières anciennes, Vincent Vignon pour La Gazette des Grands Prédateurs, 22 février 2011

FERUS Association loi 1901 sans but lucratif créée en 1993 agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement

BP 80 114- 13718 ALLAUCH Cedex - Tel/fax : 04.91.05.05.46

Internet : www.ferus.org

courriel : asso.ferus@orange.fr

(Siret : 402 732 184 00039 Code APE : 9499 Z)

Photo 1 : Passage spécifique pour la faune sur la route nationale 2 en forêt de Retz



Photo 2 : Large ouverture du passage de la RN2 de 35 m de large. Une bande de sable disposée au centre permet de lire les traces des animaux. L'ouvrage juste fini n'est pas encore couvert de végétation, mars 2010.



Photo 3 : un cerf utilisant un passage faune sur l'autoroute A77



FERUS Association loi 1901 sans but lucratif créée en 1993 agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement

BP 80 114- 13718 ALLAUCH Cedex - Tel/fax : 04.91.05.05.46
Internet : www.ferus.org courriel : asso.ferus@orange.fr
(Siret : 402 732 184 00039 Code APE : 9499 Z)